



Dent cassée, demande de dédommagement

Par **ptitpom**, le **23/01/2011 à 17:55**

Bonjour,
Ce vendredi 21 janvier 2011, je me suis cassée une dent en mangeant un gésier de volaille (d'une grande marque) dans lequel il y avait un petit élément dur.
Je n'ai pas eu d'autre choix que de consulter en urgence mon dentiste qui a du me prodiguer les soins nécessaires.
J'ai en ma possession les pièces suivantes : emballage du produit ainsi que le ticket de caisse du produit, le morceau de dent en question, le constat médical de mon dentiste et le devis effectué par ce dernier.
Quelles procédures dois-je entreprendre pour être dédommée?
Contacter directement l'entreprise en question?
Merci de votre réponse.
Cordialement.

Par **Marion2**, le **23/01/2011 à 18:30**

Oui, mais enfin rien ne prouve que votre dent a été cassée par un "petit élément dur" contenu dans le gésier.

Par **ptitpom**, le **23/01/2011 à 18:46**

Le constat du dentiste prouve qu'il s'agit d'une fracture de la dent causée par un accident de mastification. Un tel accident ne peut être provoqué que par des circonstances exceptionnelles et trouver un élément dur dans un gésier confit issu de l'industrie agro alimentaire est exceptionnelle mais tout à fait possible (pour rappel "Ces oiseaux doivent avaler des cailloux (le grit ou gastrolithes) qui seront stockés dans le gésier (jusqu'à leur usure complète) et qui aident au broyage..." source wikipédia).
Peut-être avez-vous raison mais à

l'heure d'aujourd'hui j'aimerais connaître les procédures à suivre pour effectuer ma demande de dédommagement quitte à me casser les dents, une fois de plus!

Par **Marion2**, le **23/01/2011** à **19:11**

Vous avez tout intérêt à contacter un avocat.